

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4495)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprimer l'entrée en vigueur de la « règle d'or » introduite par le Sénat, en cohérence avec sa suppression à l'article 2.